



RÈGLEMENTS CLASSE MOTO

RÈGLEMENTS MOTO

Les nouveaux membres seront automatiquement assignés à la classe la moins expérimentée. Pour rejoindre la classe supérieure, une expérience de course pertinente devra être démontrée et reconnue par la direction du CVM. Il en va de la sécurité de tous !

Cependant, les officiels auront la décision finale de déplacer un coureur (jugé trop fort) dans une classe supérieure même si, au préalable, celui-ci n'a pas d'expérience dans cette classe.

Lorsqu'un coureur gagne la saison, celui-ci n'est aucunement dans l'obligation de graduer dans la classe supérieure lors de la saison suivante. Cependant, si les officiels jugent que le coureur a été trop performant par rapport aux autres pilotes, durant la saison, il sera automatiquement surclassé.

Veuillez noter que toute moto inscrite dans une classe supérieure n'a aucunement le droit de courir dans une classe inférieure à celle-ci.

NB : Une pénalité de deux points vous sera émise s'il y a un manque de respect entre les coureurs et les membres du CVM.

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ : (OBLIGATOIRE)

- Plastron conforme et en bon état ou manteau avec protection intégrée.
- Bottes de motocross conformes et en bon état.
- Jambières de protections couvrant les tibias et remontant jusqu'au-dessus des genoux.
- Casque homologué et doit être attaché en tout temps.
- Lunettes de protection ou visière conformes et en bon état.
- Gants pour les mains en bon état.
- Une veste de couleur fluorescente ou un carré orange de grandeur 10 pces x 10 pces (25.4 cm x 25.4 cm) avec le numéro du coureur inscrit sur celui-ci.
- Collier de protection pour le cou.
- Protège-coude.
- Veste de protection approuvée (haut et bas).

ÉQUIPEMENTS SUR LA MOTO : (OBLIGATOIRE)

- Interrupteur de sécurité fonctionnel et raccordé au coureur en tout temps (kill switch) et ce, aussitôt que le véhicule est en marche (y compris dans les puits).



- Seulement le frein arrière doit être fonctionnel. Aucun étrier de frein avant n'est permis.

- Plaque avant et de côté avec numéro du coureur lisible (ex : noir sur blanc). Les numéros doivent avoir une hauteur d'au moins 5 pces.

- Protège-roue avant et arrière en acier ou aluminium.

- Le protège-roue avant ne doit en aucun cas laisser passer un membre entre la roue et l'aile de la moto.

POUR LA CATÉGORIE DES MOTOS, ELLE SERA DIVISÉE EN TROIS CLASSES DIFFÉRENTES :

Moto JUNIOR (débutante), Moto INTER et Moto PRO

NOTE: advenant qu'il y ait une forte participation de gens ayant une moto non-modifiée, les classes pourront être modifiées en fonction de celle-ci.

MOTO JUNIOR

Toutes modifications de la moto ne sont pas permises. Une cylindrée MAXIMALE de 85cc est autorisée pour participer à cette classe.

La moto doit avoir :

- Moteur, carburation, échappement, suspension et boîte à l'air doivent être original au modèle du châssis de la moto.

MOTO INTER

La moto doit avoir :

- Un cylindrage de la même grosseur que celui d'origine selon le modèle.
- Carburateur ou injection peuvent être modifiés ou remplacés. Aspiration naturelle seulement et aucun système pour forcer l'entrée de l'air.
- Échappement peut être modifié ou changé. L'utilisation d'un échappement de style « drag pipe » ou autre est autorisée.
- Suspension peut être modifiée ou changée.

MOTO PRO:

La moto peut avoir toutes les modifications possibles, aucune restriction ne s'applique pour cette classe.